

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
PARIS  
—

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 537 550**

②1 N° d'enregistrement national :

**83 15981**

⑤1 Int Cl<sup>3</sup> : B 65 D 47/34, 83/00.

①2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 7 octobre 1983.

③0 Priorité IT, 10 décembre 1982, n° 23675 B/82.

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 24 du 15 juin 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : SAR SPA. — IT.

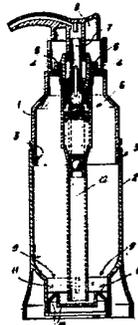
⑦2 Inventeur(s) : Tomaso Ruscitti.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Francis Marquer.

⑤4 Récipient contenant des substances fluides, destiné à être utilisé avec des petites pompes manuelles pour la distribution de ces substances.

⑤7 Récipient contenant des substances fluides, destiné à être utilisé avec une petite pompe manuelle pour la distribution de ces substances, comprenant au moins deux pièces distinctes 1-2 qui peuvent être reliées entre elles mécaniquement et de manière étanche, une première pièce étant munie d'une embouchure 4 destinée à la fixation d'une pompe manuelle 6, une seconde pièce en forme de coupe ayant un fond muni d'un orifice de taille relativement grande 9 qui peut être fermé par un bouchon 10, cette seconde pièce étant d'une seule pièce avec un corps tubulaire cylindrique allongé 12 dont l'extrémité inférieure est ouverte au moins suivant une fenêtre ou fente ménagée à côté du fond et dont l'autre extrémité est conformée pour loger de manière étanche, par simple frottement, l'extrémité inférieure d'une petite pompe qui est montée sur l'embouchure de la première pièce lorsque cette dernière est connectée à la seconde pièce.



FR 2 537 550 - A3

D

- 1 -

RECIPIENT CONTENANT DES SUBSTANCES FLUIDES, DESTINE A ETRE  
UTILISE AVEC DES PETITES POMPES MANUELLES POUR LA  
DISTRIBUTION DE CES SUBSTANCES.

L'invention se rapporte à un récipient destiné à être utilisé avec une petite pompe manuelle, pour la distribution sous pression d'un liquide ou d'une substance molle qui est contenue dans le récipient auquel une telle pompe est  
5 raccordée.

Il est bien connu qu'on utilise de plus en plus largement des petites pompes manuelles permettant de distribuer des quantités mesurées de substances fluides contenues dans des bouteilles sur lesquelles sont montées ces pompes. Des  
10 pompes de ce type sont décrites par exemple dans les brevets américains 3 211 346, 3 187 960, 3 500 761 et 4 113 145 et dans la demande de brevet anglais 2 091 818 A.

Actuellement, ces petites pompes sont montées (par vissage, scellement ou d'autre manière) à l'embouchure d'amenée d'un  
15 récipient se présentant sous la forme d'une fiole ou d'une bouteille, après introduction, dans celui-ci, de la substance à distribuer.

Cette manière de procéder a un certain nombre d'inconvénients qui proviennent principalement de la faible taille de  
20 l'embouchure (si bien qu'il est généralement difficile de

remplir le récipient avec des substances molles, telles que des crèmes, des pâtes dentifrices, etc...), en ce que la pompe peut être montée sur le récipient seulement après remplissage de ce dernier (il faut donc maintenir le récipient en position stable au cours d'une telle opération, avec son embouchure disposée vers le haut) et en ce qu'il est très difficile et très compliqué de faire pénétrer le tube d'aspiration dans l'embouchure, ce tube s'étendant en dessous de la petite pompe et pouvant être plus ou moins  
10 recourbé.

L'invention se propose de réaliser un récipient qui permette l'introduction très facile et rapide de la substance à distribuer et dont l'assemblage avec la petite pompe appropriée soit considérablement simplifié, cette dernière ayant par  
15 ailleurs une structure simple et un faible coût de production.

Suivant l'invention, un tel récipient est caractérisé en ce qu'il comporte deux parties distinctes, mécaniquement liées entre elles avec scellement, une première partie étant munie  
20 d'une embouchure qui permet d'y fixer une petite pompe manuelle et une seconde partie ayant une forme de coupe, le fond de ce récipient étant muni d'un orifice de taille relativement grande qui peut être fermé par un bouchon, cette seconde partie comportant un corps tubulaire cylindrique  
25 allongé d'une seule pièce avec elle, dont l'extrémité inférieure est ouverte au moins à l'endroit d'une fenêtre ou fente adjacente au fond de la seconde partie et dont l'autre extrémité est conformée de manière à loger, essentiellement par scellement et simple frottement, l'extrémité inférieure  
30 de la pompe, qui est montée sur l'embouchure de la première partie au moment où celle-ci est reliée à la seconde partie.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description ci-après d'un mode d'exécution préféré.

35

La figure unique du dessin annexé est une coupe axiale d'un récipient auquel on a appliqué une petite pompe manuelle.

Le récipient représenté comprend deux parties 1 et 2, cette dernière se présentant en forme de coupe. Ces deux parties sont liées entre elles avec scellement étanche par un joint amovible constitué par des nervures annulaires et des cannelures correspondantes dans les deux parties. L'assemblage de ces nervures et de ces cannelures est désigné au dessin par le numéro de référence 3. Il apparaît clairement que la liaison entre les deux parties 1 et 2 pourrait être effectuée d'une manière différente, par exemple par vissage, collage, soudure etc...

La partie supérieure 1 comporte une embouchure 4 à laquelle est fixé l'écrou annulaire 5 d'une petite pompe manuelle 6. La pompe qui est représentée au dessin est du type décrit dans la demande de brevet britannique 2 091 818 A. A sa tige 7 est appliquée une tête de distribution 8 de type connu. Au fond de la partie 2 du récipient est ménagé un orifice 9 de taille relativement grande (comme le montre le dessin), qui peut être fermé de manière étanche par un bouchon 10 (ce dernier pouvant être retenu dans la partie 2 par enclenchement, friction, vissage ou analogue). A côté du fond de la pièce 2 on a prévu des pattes 11, constituées d'une seule pièce avec un corps tubulaire cylindrique 12. L'extrémité inférieure du corps 12 est ouverte par espace-ment par rapport au bouchon adjacent 10. Toutefois, l'extrémité inférieure libre du corps 12 peut évidemment être fermée, auquel cas une ou plusieurs fentes devront être ménagées dans ce corps tubulaire à côté de cette extrémité inférieure.

Bien entendu, la pièce 2, les pattes 11 et le corps 12 sont avantageusement constitués en une seule pièce par moulage en une matière plastique appropriée. De même, la pièce 1 et le bouchon 10 sont constitués de pièces de matière plastique moulée distinctes ou séparées.

On supposera que les trois éléments distincts 1, 2 (en même temps que les pattes 11 et le corps tubulaire 12) et 10 ont déjà été mis en place.

On fixe la pompe 6 (dans le cas figuré, par enclenchement) sur la pièce 1 ; puis on relie entre elles les pièces 1 et 2

(dans le cas figuré également par enclenchement). Bien entendu, les pièces 1 et 2 devront tout d'abord être reliées entre elles ; puis l'on pourra appliquer la pompe 6 à l'embouchure 4 du récipient ainsi assemblé.

5 Dans tous les cas, la caractéristique importante consiste en ce que, lorsque l'on approche la pompe du corps 12, l'extrémité inférieure de la pompe est introduite automatiquement (avec ses joints étanches) dans l'extrémité supérieure libre (qui, éventuellement, peut être légèrement évasée en enton-

10 noir) du corps 12.

En résumé, le récipient équipé de la pompe peut facilement et rapidement être assemblé, simplement en approchant la pompe des pièces 1 et 2 et du récipient et en établissant les liaisons nécessaires. En disposant alors vers le haut

15 l'orifice 9 ménagé dans le fond de la pièce 2, il est facile et rapide de remplir le récipient (auquel la pompe a été préalablement adaptée) au moyen d'un fluide, d'une substance molle quelconque, par exemple de la crème, ou une pâte dentifrice. On applique alors le bouchon 10 et le récipient

20 équipé de sa pompe est prêt à l'emploi.

On fera observer qu'au cours de l'introduction de la substance fluide par l'orifice 9, on peut également remplir le corps 12, ce qui facilite l'amorçage de la petite pompe ou rend toute opération d'amorçage inutile : une telle opé-

25 ration doit toujours être effectuée actuellement pour déclencher la distribution.

## Revendications de brevet

1. Récipient destiné à contenir une substance fluide et destiné à être utilisé avec une petite pompe manuelle pour la distribution d'une telle substance, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins deux pièces 5 distinctes (1-2) qui peuvent être mécaniquement reliées entre elles avec étanchéité, une première partie étant munie d'une embouchure d'amenée destinée à la fixation d'une petite pompe manuelle (6) et une seconde pièce en forme de coupe ayant un fond muni d'un orifice (9) de taille relative- 10 vement grande qui peut être fermé de façon étanche par un bouchon (10), cette seconde pièce formant une seule pièce avec un corps tubulaire cylindrique allongé (12) dont l'extrémité inférieure est ouverte, cette ouverture se présentant sous la forme d'au moins une fenêtre ou fente adja- 15 cente au fond et dont l'autre extrémité est conformée pour loger, par scellement et simple frottement, l'extrémité inférieure d'une petite pompe qui est montée sur l'embouchure lorsque le récipient est connecté à la seconde pièce.

20 2. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première et la seconde pièces comportent des nervures annulaires et des cannelures correspondantes (3) dans lesquelles les nervures s'enclenchent pour réaliser une liaison étanche des deux pièces.

25

3. Récipient selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le support cylindrique est d'une seule pièce avec des pattes (11) qui font saillie à partir de la seconde pièce à l'endroit de l'orifice.

30

4. Récipient selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'extrémité libre du corps tubulaire est évasée pour faciliter l'introduction de l'extrémité inférieure de la pompe.

5. Récipient selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le bouchon et la pompe peuvent être reliés de manière étanche sur la pièce correspondante du récipient à un système à enclenchement comprenant des cannelures annulaires continues destinées à cette connexion.

